

| | | |
|---|--|-----------------------------------|
| <p>Retourner les soumissions à – Return bids to :</p> <p>Services partagés Canada Shared Services Canada</p> <p>Approvisionnement et relations avec les fournisseurs 13^e étage, 180, rue Kent Ottawa (Ontario) K1P 0B6</p> <p>Courriel / Email address : ssc.ssc-dc-rfp-spc-cd-dp.spc@canada.ca</p> | Demande de proposition / Request for Proposal | |
| | Sujet – Title Équipement d'insertion de production | |
| | N° modif. – Amendment No. 003 | |
| | N° de l'invitation – Solicitation No. 18040 | Date Le 4 décembre 2017 |
| | L'invitation prend fin – Solicitation Closes | |
| <p>Le – on : 11 décembre 2017</p> <p>à – at : 14 h</p> <p>Time Zone – Fuseau horaire EST/HNE</p> | | |
| <p>Contracting Authority / Autorité contractante Address/Adresse :</p> <p>Approvisionnement et relations avec les fournisseurs Services partagés Canada 13^e étage, 180, rue Kent Ottawa (Ontario) K1P 0B6</p> <p>E-mail address/Courriel (les demandes de renseignements par courriel doivent être envoyées à l'adresse ci-dessous) :</p> <p>ssc.ssc-dc-rfp-spc-cd-dp.spc@canada.ca</p> | | |
| <p>Telephone No. – N° de téléphone :</p> <p>613-219-4703</p> | | |
| <p>Destination – Destination See herein / Voir dans ce document</p> | | |
| <p>THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY REQUIREMENT.</p> <p>LE PRÉSENT DOCUMENT COMPORTE UNE EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ.</p> | | |

LA PRÉSENTE MODIFICATION 003 À L'INVITATION À SOUMISSIONNER VISE À :

1. *Publier les réponses du Canada aux questions des fournisseurs.*
2. *Modifier l'Énoncé des besoins – section 3.1.1.*

REMARQUE : Les questions d'éclaircissement des répondants sont numérotées selon leur ordre d'arrivée à Services partagés Canada (SPC). Les répondants doivent prendre note que les questions et les réponses concernant la présente invitation ne seront pas nécessairement affichées dans l'ordre sur le site Achatsetventes.gc.ca.

La présente modification a pour but de répondre aux questions soulevées par les fournisseurs en date du 4 décembre 2017 Sauf si elles sont formellement modifiées par la présente, toutes les modalités de la DP demeurent les mêmes.

1. RÉPONSES DU CANADA AUX QUESTIONS DES RÉPONDANTS

Question 1

Afin de vous offrir la meilleure solution pour vos besoins, j'aimerais savoir si mon analyste d'avant-vente et moi pouvons visiter l'un des sites. Nous sommes prêts à nous rendre à Winnipeg ou à l'Île-du-Prince-Édouard.

Nous pourrions prendre un vol pour ces destinations le jeudi ou le vendredi de cette semaine ou bien la semaine prochaine.

Réponse 1

Non, aucune visite des sites ne sera organisée.

Question 2

Nous avons deux questions de clarification. La section 3.1.1 (RÉF 1, ii.) de l'énoncé des besoins indique que la grandeur minimale des enveloppes doit être de 140 mm de longueur et de 90 mm de hauteur. Veuillez confirmer qu'il s'agit des dimensions appropriées. [Le fournisseur] fabrique des systèmes utilisant des enveloppes d'au moins 152 mm de longueur et 89 mm de hauteur. Puisque l'Agence du revenu du Canada (ARC) utilise des machines respectant ces spécifications et que le papier d'une largeur de 8,5 po employé à l'heure actuelle par l'ARC n'entrerait pas dans une enveloppe de 140 mm de longueur, la longueur minimale peut-elle être augmentée à 152 mm?

Réponse 2

La taille minimum de l'enveloppe doit être de 241,3 mm par 107,95 mm.

Question 3

Conformément à la section 2.1.1 de l'énoncé des besoins, l'exigence en matière de capacité de production des articles de courrier en période de pointe est de 288 000 enveloppes par jour sur trois quarts de travail. Cette quantité équivaut à environ 96 000 enveloppes par quart de travail en période de pointe ou à environ 32 000 enveloppes par machine par quart de travail. Pouvez-vous confirmer que la capacité demandée au colleur d'enveloppe (80 000 articles de courrier par quart de travail) est répartie sur les trois machines, soit que la capacité exigée est d'environ 27 000 articles de courrier par machine?

Réponse 3

Nous confirmons que la capacité du colleur d'enveloppe de 80 000 articles de courrier par quart de travail est pour chacune des inséreuses (trois inséreuses par site).

Question 4

Section 3.1.1

RÉF 1 – Dimension des enveloppes : accepteriez-vous des dimensions minimales de 171 mm de longueur par 102 mm de hauteur?

Réponse 4

Voir la réponse à la question 2.

Question 5

Section 3.1.1

RÉF 4 – Accepteriez-vous que le distributeur d'enveloppes soit situé sur le côté de l'inséreuse plutôt qu'à l'avant?

Réponse 5

Non, l'alimentateur d'enveloppes à l'avant de l'inséreuse est une exigence ferme.

Question 6

Section 3.1.1

RÉF 5 – Les transporteurs de dérivation de nos machines ne sont pas munis d'un commutateur ou d'un bouton, mais vous pouvez facilement accéder à l'enveloppe dans les bacs ou sur le transporteur. Accepteriez-vous cette option ou serait-elle jugée comme non conforme?

Réponse 6

Non, nous ne pouvons pas accepter une solution qui ne permet pas de faire avancer le transporteur à courroie.

Question 7

Section 3.1.3

RÉF 5 – Accepteriez-vous un maximum de 7 pages pliées en deux plutôt que 10?

Réponse 7

Non, nous ne pouvons pas accepter un maximum de sept pages pliées en deux.

Question 8

Validation de la proposition :

Pourriez-vous nous accorder plus de dix (10) jours pour livrer notre solution de mise à l'essai? Nous fabriquons effectivement de l'équipement sur demande et adapté aux exigences du client, Cependant, nous pouvons expédier notre équipement conforme à votre configuration dans un délai de 45 jours. Accepteriez-vous 45 jours plutôt que 10?

Nous pourrions planifier un appel entre notre spécialiste en logiciels et votre responsable du système de gestion Bowe One afin d'analyser comment nous pourrions nous assurer que notre système est

compatible avec le vôtre. Le document que nous avons reçu ne fournit pas assez de renseignements, et nous ne pouvons donc pas donner de réponse.

Réponse 8

Non, nous ne pouvons pas accepter un délai de 45 jours.

2. MODIFIER L'ÉNONCÉ DES BESOINS – SECTION 3.1.1

SUPPRIMER : Section 3.1.1 Configuration de base de l'inséreuse (Obligatoire) Réf. n° 1 (ii).

INSÉRER : Section 3.1.1 Configuration de base de l'inséreuse (Obligatoire) Réf. n° 1 (ii). La taille minimum de l'enveloppe doit être de 241,3 mm par 107,95 mm.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES